

# RESOLUTION

RELATIVE A LA MODIFICATION DE LA LOI SUR LE RESEAU DES TRANSPORTS PUBLICS

Séance du Conseil municipal du 17 novembre 2011

Vu l'enquête publique relative à la modification de la Loi sur le réseau des transports publics H1 50, prévoyant pour Lancy le prolongement de la ligne du tram des Palettes à Perly-douane ;

Vu la procédure légale de modification du Département de l'intérieur et de la mobilité du 29 septembre 2011 ;

Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire du 2 novembre 2011 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### DECIDE :

D'accepter la modification de la Loi sur le réseau des transports publics H1 50, prévoyant pour Lancy le prolongement de la ligne du tram des Palettes à Perly-douane sous réserve que les points suivants soient pris en compte :

Maintien ou remplacement des places de parc existantes par la création d'un parking souterrain ;

Maintien ou remplacement de l'arborisation du chemin des Palettes et des différents espaces verts communaux touchés par le tracé du tram ;

Réalisation de deux arrêts de tram sur le territoire de Lancy.

*Résolution acceptée par 23 oui et 7 non*